

MESSE du FRAT - SEIGNEUR, PRENDS PITIÉ DE NOUS

AL 41-55

Texte & musique : Laurent Grzybowski (d'après la traduction liturgique)

CD : SM D2909

K7 : SM K2909

Livret : SM L2909

1 fois : Soliste
2 fois : Tous

Musical score for "Seigneur, prends pitié de nous" (O Christ, have mercy on us). The score consists of two staves. The top staff is in treble clef, C major, and 100 BPM. The lyrics are in French, with solfège labels above the notes: Fa, Solm, La, Rém, Solm, Rém, La, Rém. The bottom staff is in bass clef, C major, and 100 BPM. The lyrics are in French, with solfège labels above the notes: Sei-gneur, O Christ, prends pi - tié de nous, Sei-gneur, O Christ, prends pi - pi - tié de nous de nous.

Seigneur, prends pitié de nous
Seigneur, prends pitié nous (bis)

O Christ, prends pitié de nous
O Christ, prends pitié de nous (bis)

Seigneur, prends pitié de nous
Seigneur, prends pitié nous (bis)

COMMENTAIRE :

Cette messe a été écrite et composée pour le Fraternel (Frat) qui rassemble chaque année près de 12 000 collégiens (à Jamville) et près de 9 000 lycéens (à Lourdes). Sa structure mélodique, volontairement très simple, permet à n'importe quelle assemblée de chanter sans répétition préalable puisqu'il suffit de répondre au soliste ou à la chorale. Les animateurs liturgiques ou les chefs de chœur veilleront à moduler les rythmes et les ambiances selon le rite concerné. Le *Sanctus* sera, par exemple, chanté avec beaucoup plus d'allant et de dynamisme que le *Kyrie*, qui sera plus intériorisé. Très fidèle au texte liturgique, cette Messe, qui convient aussi bien à de grandes qu'à de petites assemblées, ne nécessite aucun accompagnement particulier : elle peut être aussi bien soutenue par un orgue ou par une guitare que chantée a cappella.

UTILISATION :

INTRODUCTION : Pour toutes célébrations eucharistiques, notamment celles où le temps de répétition des chants ne permet pas d'apprendre de nouveaux chants. Ici, l'assemblée n'a qu'à reprendre ce qu'interprète, une première fois, le soliste ou la chorale.



Le paiement du forfait annuel au SECLI (81110 DOURGNE) autorise la reproduction privée de ce chant.

Imprimerie, polycopie
et tous autres procédés de reproduction
interdits sans autorisation de l'éditeur.
Loi du 11 mars 1957.